

REGLEMENT DU TERRAIN OMNISPORT

Article 1 : Le court de Tennis de SALMIECH fait partie des équipements communaux, il est sous la responsabilité de la commune.

La gestion et les règlements de cet équipement sont assurés par la commune de SALMIECH.

Article 2 : La municipalité de SALMIECH a confié à Nadine CAILHOL la gestion des réservations.

Article 3 : Le court est réservé aux habitants de SALMIECH et hors commune. Les personnes extérieures à la commune de

SALMIECH, ou non licenciées, pourront réserver le court de tennis au Café Nadine CAILHOL.

Article 4 : Les cotisations seront fixées chaque année par la Commune de SALMIECH. Pour l'année 2011 les tarifs sont les

suivants :

..Pour les licenciés des clubs (Tennis ou basket) de SALMIECH l'heure est gratuite.

..Pour les non licenciés : le prix de l'heure de location du court est de 4 €, pour les groupes 10€ de l'heure (basket, Hand-ball,

ou volet -ball)

. Pour les non licenciés possibilité d'acheter une carte annuelle au prix de 50€ au restaurant Nadine Cailhol.

Article 5 : Accès aux courts

Il s'effectue à l'aide d'une clé fournie lors du paiement de l'heure.

En cas de perte de cette clé, on vous demandera de régler 40€ pour dédommagement.

Tout accès au court doit être précédé d'une réservation chez Nadine CAILHOL au 05 65 46 73 44.

Une clé permettant l'accès au court de tennis est alors remise contre le paiement de l'heure de tennis, une pièce d'identité ou la

licence vous sera demandée

La pièce d'identité ou la licence sera rendue contre restitution de la clé.

Ne pas oublier de fermer la porte du court à l'issue de la séance et de laisser les lieux propres et rangés.

Article 6 : Réservations

Toute réservation se fait auprès Nadine CAILHOL au 05 65 46 73 44.

Tout court non occupé 15 minutes après le début de la réservation est considéré disponible.

Article 7 : Les chaussures de Tennis sont obligatoires sur le court.

Une tenue correcte est exigée sur celui-ci et dans son enceinte.

Les courts doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement, de propreté et de rangement (surfaces de jeu, grillages,

filets, chaises et autres matériels)

Toute manifestation bruyante de nature à gêner les autres joueurs est à éviter. Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.

L'utilisation des courts entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Le personnel municipal chargé de l'entretien a pour tâche de le faire respecter.

Il est interdit de pique niquer, de fumer sur les courts ou de laisser sur ceux-ci des bouteilles, papiers...etc., une corbeille est

prévue à cet effet.

Il est interdit de circuler à vélo, ainsi que tout engin motorisé, de faire du roller, du skate, du football, etc.

Il est également interdit de faire pénétrer des animaux sur les courts.

Toute personne surprise dans un acte de vandalisme quelconque sera exclue des courts, paiera les dégâts occasionnés.

Article 8 : Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient

provoquer ou dont ils pourraient être victimes. La Commune de SALMIECH décline toute responsabilité en cas de perte ou de

vol sur les courts.

Article 9: les joueurs mineurs non accompagnés n'en demeurent pas moins sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Article 10 : La durée d'une partie est fixée à une heure, et d'heure en heure, le nom de la personne qui a réservé devra être

précisé sur le tableau de réservation chez Nadine CAILHOL. Elle peut être prolongée de la même durée si aucun joueur ne se

présente à la fin de l'heure.

Article 11 : Le présent règlement sera affiché à l'entrée du court.

Il pourra être modifié à tout moment si la Commune de SALMIECH le juge utile.

Article 12 : Chaque membre a pris connaissance de ce règlement et s'engage à le respecter.

Le court de tennis est exclusivement réservé aux licenciés à jour de leur cotisation annuelle ou aux joueurs ayant

acquitté une location horaire.